

## COMPTABILISATION DE VOTRE INVESTISSEMENT CHEZ U'WINE

*Vous venez d'investir chez U'Wine dans des portefeuilles de vins Primeurs, d'allocations (« Primeurs » hors Bordeaux) ou d'opportunités et nous vous en félicitons !*

*Votre investissement étant logé dans une société, nous vous indiquons ci-dessous le schéma de facturation et de comptabilisation associé à votre investissement, étant entendu que cet investissement rentre dans la définition de l'objet social de votre société.*

### RAPPEL DU PROCESSUS DE FACTURATION DES VINS VENDUS « EN PRIMEUR »

**Une facture d'acompte** vous est envoyée entre février et avril de l'année de commercialisation des vins vendus « en primeur » par exemple en avril 2019 pour les vins du millésime 2018 vendus « en primeur ». Cette facture d'acompte est retenue en comptabilité au compte 409 avances et acomptes versées sur commandes avec une contrepartie en banque. Cette facture appelle un règlement en banque.

**Une facture Pro Forma** est envoyée entre juillet et septembre pour matérialiser la réservation de vos vins vendus « en primeur » : cette facture pro forma identifie chaque vin de votre portefeuille ainsi que les frais de mise, gestion, transport et stockage sur les 3 années suivantes. L'envoi de cette facture pro forma est une pratique, spécifique à la place de Bordeaux en ce qui concerne la vente de vin en primeur. Cette facture Pro Forma n'est en général pas retenue en comptabilité ; en revanche, la différence entre le montant de la facture pro forma et l'acompte doit être indiqué en annexe en tant qu'engagement hors bilan (cette différence est négligeable dans le schéma U'Wine).

**Une facture définitive** est envoyée 2 ans et demi plus tard, dans notre exemple en septembre 2021, au moment où les vins sont individualisés et mis en bouteille (Cf. Bulletin CNCC n°167 de septembre 2012). Cette facture est enregistrée dans la comptabilité en tant qu'achat (compte 6), avec une contrepartie en dettes fournisseur. Le stock est comptabilisé avec une contrepartie en variation de stocks. Les avances et acomptes versés sur commandes sont compensés avec la dette fournisseur, ce qui a pour effet de constater une dette ou une autre créance pour la différence. Les frais portés sur cette facture, et concernant les 3 années suivantes, correspondent à des charges constatées d'avances.

**Des factures de frais**, envoyées chaque année, passent en charges et viennent décrétement les charges constatées d'avance. Ces factures sont prépayées et n'appellent pas de règlement pour les 3 premières années d'investissement (ces frais ont été payés avec le paiement de l'acompte).

### RAPPEL DU PROCESSUS DE FACTURATION DES OPPORTUNITÉS ET DES ALLOCATIONS

**Une facture d'acompte** vous est envoyée à la conclusion du mandat. Cette facture d'acompte est retenue en comptabilité au compte 409 avances et acomptes versés sur commandes. Cette facture appelle un règlement en banque.

**Une facture définitive** est envoyée quelques mois plus tard, au moment où les vins sont sélectionnés. Cette facture est enregistrée dans la comptabilité en tant qu'achat (compte 6), avec une contrepartie en dettes fournisseur. Le stock est comptabilisé avec une variation de stocks en contrepartie. Les avances et acomptes versés sur commandes sont compensés avec la dette fournisseur, ce qui a pour effet de constater une dette ou une autre créance pour la différence. Les frais portés sur cette facture et concernant les 3 années suivantes correspondent à des charges constatées d'avances.

**Des factures de frais**, envoyées chaque année, passent en charges et viennent décrétement les charges constatées d'avance. Ces factures sont prépayées et n'appellent pas de règlement pour les 3 premières années d'investissement (ces frais ont été payés avec le paiement de l'acompte).

<sup>1</sup> Ces factures pro forma peuvent, dans certaines sociétés, être comptabilisées au débit du compte 409 Avances et acomptes versés sur commande, avec une contrepartie en banque (pour l'acompte versé) et le solde en dette fournisseur, matérialisant l'engagement ferme d'acheter les vins. Dans ce cas, la facture d'acompte est comptabilisée au débit du compte 401, la facture pro forma en 409, contrepartie 401, et aucune information en annexe n'est nécessaire puisque le compte 401 reprend le solde d'engagement ferme d'achat.

## VALORISATION ULTÉRIEURE DES VINS

Nous espérons que votre investissement portera ses fruits. Nous évaluons votre, ou vos portefeuilles, de manière régulière afin de vous conseiller au mieux dans la gestion de votre investissement.

Au plus tôt deux ans après votre investissement, nous vous enverrons une valorisation de marché de votre portefeuille afin que vous puissiez suivre l'appréciation (ou la dépréciation) de vos portefeuilles. En cas de dépréciation significative, une provision peut être comptabilisé dans les comptes de votre société lors de l'établissement de ses comptes. En effet, notre valorisation de marché repose sur les prix professionnels constatés sur le marché de Bordeaux par 2 courtiers professionnels, avec une décote prudente de 8%.

Au plus tôt cinq ans après votre investissement nous vous enverrons une analyse des performances de votre portefeuille, assortie de conseils de gestion : « boire », « garder » ou « revendre » sur le marché professionnel ou sur le marché des particuliers. Nous ferons de notre mieux pour répondre à vos attentes dans les meilleurs délais, sachant qu'une vente sur le marché des particuliers peut être beaucoup plus longue qu'une revente sur le marché des professionnels. Dans le cas d'une recommandation « Boire » pour une société, vous pouvez vous faire livrer les vins pour revente ultérieure par vos soins ou pour des cadeaux d'affaires.